Formulaires de demande d’extension d’agrement

Ce document constitue l’annexe IV de l’instruction DOC-2008-03 – Procédures d’agrément des sociétés de gestion de portefeuille, obligations d’information et passeports.

Dans le cadre d’une demande d’extension d’agrément, la société de gestion doit joindre le(s) formulaire(s) relatifs au type d’agrément sollicité.

La demande devra obligatoirement comprendre le formulaire ainsi que les sections de programme d’activité listées dans ledit formulaire. Chaque demande devra, le cas échéant, s’accompagner d’une mise à jour de la fiche tiers de la société de gestion sur l’extranet

Formulaire de demande d’extension d’agrément :

Instruments négociés sur un marché réglementé ou organisé (Instruments financiers cotés, TCN,…)

1. PREAMBULE

*La société devra présenter ici de façon succincte (5 lignes) le contexte et la démarche poursuivie lors l’utilisation de ces instruments, le cadre dans lequel ils auront vocation à être utilisés.*

1. SECTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITE IMPACTEES ET REFERENTIEL

Les impacts organisationnels liés à l’utilisation des instruments visés par la présente fiche doivent être complétés directement dans les différentes sections du programme d’activité concernées et/ou l’extranet.

Cocher les sections modifiées.

**Mise à jour de l’extranet**

*Ex : en cas de recrutement d’un nouveau gérant ou responsable de gestion*

**Section 2.A « Activités de la société de gestion ».**

**Section 2.D « Processus d’investissement et de désinvestissement ».**

**Section 2.C « Moyens techniques ».**

*Ex : Si les moyens techniques sont différents de ceux exposés dans le programme d’activité, indiquer les outils utilisés pour la gestion, le suivi et la valorisation des instruments (préciser les fonctionnalités de ces outils et s’ils sont développés en interne ou sélectionnés auprès de prestataires).*

**Section 2.G « Evaluation des instruments ».**

*Ex : modalités de valorisation en cas de faible liquidité des titres*

**Section 2.F « Dispositif de contrôle ».**

*Ex 1 : Modifications apportées au programme de contrôle ((conformité, contrôle interne, gestion des risques)*

*Ex 2: En cas de faible liquidité des titres, description du suivi des positions, du respect des limites, de la gestion des anomalies, etc.*

**Section 2.E « Politique de meilleure exécution / sélection et passation des ordres ».**

**Autre section modifiée** : ………………………………………………………………………………………

Formulaire de demande d’extension d’agrément :

Sélection d’OPCVM et de FIA

La présente demande concerne la (cocher la/les case(s) nécessaire(s)) :

☐ Sélection de parts ou actions d’OPCVM et de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle

☐ Sélection de parts ou actions de FIA européens destinés à une clientèle professionnelle et FIA des pays tiers[[1]](#footnote-1)

1. PREAMBULE

*La société devra présenter de façon succincte (5 lignes) le contexte et la démarche poursuivie par l’utilisation de ces instruments, ainsi que le cadre dans lequel ils auront vocation à être utilisés.*

1. SECTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITE IMPACTEES ET REFERENTIEL

Les impacts organisationnels liés à l’utilisation des instruments visés par la présente demande doivent être complétés directement dans les différentes sections du programme d’activité concernées et/ou l’extranet.

Cocher les sections modifiées.

**Mise à jour de l’extranet**

*Ex : en cas de recrutement d’un nouveau gérant ou responsable de gestion*

**Section 2.A « Activités de la société de gestion ».**

**Section 2.D « Processus d’investissement et de désinvestissement ».**

*Ex : pour la sélection des FIA européens destinés à une clientèle professionnelle et FIA des pays tiers, outre le processus de sélection des OPC et de suivi des fonds sélectionnés, préciser la responsabilité des intervenants dans la réalisation des due diligences sur les fonds, au regard des différentes stratégies choisies (capital investissement, hedge funds, etc…).*

**Section 2.C « Moyens techniques ».**

*Ex : indiquer les outils utilisés pour la gestion, le suivi et la valorisation (préciser les fonctionnalités de ces outils et s’ils sont développés en interne ou sélectionnés auprès de prestataires). Préciser la nature et l’origine des bases de données sur les fonds analysés, et le recours éventuel à des bases de données groupe. Le cas échéant, indiquer la contribution de la société de gestion à l’alimentation de ces bases de données*

**Section 2.F « Dispositif de contrôle ».**

**Autre section modifiée** : ………………………………………………………………………………………

Formulaire de demande d’extension d’agrément :

Instruments financiers non admis à la négociation sur un marché réglementé ou organisé

1. PREAMBULE

*Préalablement à la description des modalités et des moyens mis en œuvre pour l’utilisation d’instruments non cotés, la société devra présenter de façon succincte (5 lignes) la démarche poursuivie lors l’utilisation de ces instruments, le cadre dans lequel ils auront vocation à être utilisés.*

1. SECTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITE IMPACTEES ET REFERENTIEL

Les impacts organisationnels liés à l’utilisation des instruments visés par la présente fiche doivent être complétés directement dans les différentes sections du programme d’activité concernées et/ou l’extranet

Cocher les sections modifiées.

**Mise à jour de l’extranet**

*Ex : en cas de recrutement d’un nouveau gérant ou responsable de gestion*

**Section 2.A « Activités de la société de gestion ».**

*Ex : la périmètre d’intervention devra notamment permettre de définir les stratégies globales mises en œuvre (capital développement, transmission, etc.) et l’univers d’investissement (chiffre d’affaires des cibles, zone géographique, secteur d’activité, etc.).*

**Section 2.D « Processus d’investissement et de désinvestissement »**

*Ex : Décrire l’organisation mise en place dans cadre de la recherche des opportunités d’investissement ainsi que l’origine du sourcing, les modalités d’investissement et de désinvestissement (comité, modalité des prises de décision, traçabilité...), les modalités de suivi et de gestion des participations (participation au management, au conseil d’administration ou de surveillance, recours à des experts…)*

**Section 2.G « Evaluation des instruments ».**

**Section 2.F « Dispositif de contrôle ».**

*Ex 1 : Modifications apportées au programme de contrôle ((conformité, contrôle interne, gestion des risques)*

*Ex 2 : Pour les instruments non cotés qui seront utilisés dans des OPCVM ou FIA ouverts à une clientèle non professionnelle, indiquer quelles sont les mesures envisagées pour gérer le risque de liquidité du fonds (limites supplémentaires ou tout autre élément pouvant agrémenter cet aspect).*

**Section 2.I « Conflits d’intérêts ».**

*Ex 1 : Encadrement des conflits d’intérêts entre fonds (répartition des opportunités d’investissement, co-investissement, investissement complémentaire etc.)*

*Ex 2 : Encadrement des conflits d’intérêts avec le groupe ou des sociétés liées (y compris dans le cadre de prestation de services réalisés par la société de gestion pour le compte des fonds)*

*Ex 3 : Encadrement des conflits d’intérêts en cas d’investissements en dette et en capital ou en dettes de maturités différentes*

**Autre section modifiée** : ………………………………………………………………………………………

Formulaire de demande d’extension d’agrément :

Actifs immobiliers

1. PREAMBULE

*Préalablement à la description des modalités et des moyens mis en œuvre pour l’utilisation d’actifs immobiliers, la société devra présenter de façon succincte (5 lignes) la démarche poursuivie lors l’utilisation de ces instruments, le cadre dans lequel ils auront vocation à être utilisés.*

1. SECTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITE IMPACTEES ET REFERENTIEL

Les impacts organisationnels liés à l’utilisation des instruments visés par la présente fiche doivent être complétés directement dans les différentes sections du programme d’activité concernées et/ou l’extranet.

Cocher les sections modifiées.

**Mise à jour de l’extranet**

*Ex : en cas de recrutement d’un nouveau gérant ou responsable de gestion*

**Section 2.A « Activités de la société de gestion ».**

*Ex 1 : la périmètre d’intervention devra notamment permettre de définir les stratégies globales mises en œuvre (résidentiel, commercial, etc.) et l’univers d’investissement (zone géographique, secteur d’activité, etc.).*

*Ex 2 : la stratégie en matière d’endettement devra être décrite (nature et limites)*

*Ex 3 : dès lors que la clientèle est non professionnelle au sens de la MIF, une attention particulière doit être apportée à la justification de l’expérience de l’équipe de gestion sur les sous-jacents et véhicules utilisés*

**Section 2.D « Processus d’investissement et de désinvestissement »**

*Ex : Décrire l’organisation mise en place dans cadre de la recherche des opportunités d’investissement ainsi que l’origine du sourcing, les modalités d’investissement et de désinvestissement (comité, modalité des prises de décision, traçabilité...), les modalités de suivi et de gestion des actifs immobiliers.*

**Section 2.G « Evaluation des instruments ».**

*Ex : la relation avec les experts indépendants doit être décrite ainsi que les modalités et la périodicité de leur intervention et leur intégration dans le dispositif global de valorisation des actifs et d’établissement de la valeur liquidative en place dans la société de gestion*

**Section 2.F « Dispositif de contrôle ».**

*Ex 1 : Modifications apportées au programme de contrôle ((conformité, contrôle interne, gestion des risques)*

*Ex 2 : Description de l’organisation mise en place pour définir, mettre en œuvre et contrôler la liquidité et particulièrement en cas de fonds ouverts*

**Section 2.I « Conflits d’intérêts ».**

*Ex 1 : Encadrement des conflits d’intérêts entre fonds (répartition des opportunités d’investissement, co-investissement, investissement complémentaire etc.)*

*Ex 2 : Encadrement des conflits d’intérêts avec le groupe ou des sociétés liées (y compris dans le cadre de prestation de services réalisés par la société de gestion ou son groupe pour le compte des fonds)*

**Autre section modifiée** : ………………………………………………………………………………………

*Ex 1 : la section 2.C « Moyens techniques » est à renseigner pour décrire les outils utilisés pour la gestion du passif d’une SCPI*

Formulaire de demande d’extension d’agrément :

Créances et Octroi de prêts

La présente fiche concerne (cocher la/les case(s) nécessaire(s) ) :

☐ sélection de créances

☐ octroi de prêts

1. PREAMBULE

*La société devra présenter ici de façon succincte (5 lignes) le contexte et la démarche poursuivie lors l’utilisation de ces instruments, le cadre dans lequel ils auront vocation à être utilisés.*

1. SECTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITE IMPACTEES ET REFERENTIEL

Les impacts organisationnels liés à l’utilisation des instruments visés par la présente fiche doivent être complétés directement dans les différentes sections du programme d’activité concernées et/ou l’extranet.

Cocher les sections modifiées.

**Mise à jour de l’extranet**

*Ex : en cas de recrutement d’un nouveau gérant ou responsable de gestion*

**Section 2.A « Activités de la société de gestion ».**

*Avertissement : le cas échéant, s’agissant du périmètre d’intervention, deux tableaux différents doivent être renseignés si la demande porte à la fois sur les créances et sur les prêts.*

*Ex 1 : pour l’octroi de prêts, le tableau concernant le périmètre d’intervention dot notamment lister les différents types de prêts tels que définis dans le 1.1.2 de l’instruction 2016-02*

*Ex 2 : il convient de justifier de l’expérience des gérants vis-à-vis des créances utilisées et des prêts octroyés le cas échéant (joindre le CV détaillant l’expérience en la matière des gérants financiers habilités à intervenir sur ce type d’instrument, préciser les ressources en charge de la gestion administrative des créances et des prêts (gestion et enregistrement des différents flux) et préciser le niveau de responsabilité de chacun des intervenants. A noter que, s’agissant de l’octroi de prêts, la société doit disposer d’au moins un gérant ou un analyste ayant bénéficié d’une expérience significative au sein d’une entité qui prête, en tant qu’originateur de prêt en direct, et couvrant notamment les aspects financiers, juridiques et de structuration des prêts.*

*Ex 3 : par ailleurs, lorsque les prêts octroyés sont assortis de garanties et que la société ne recourt pas à l’expertise d’un prestataire sur l’actif sous-jacent, elle doit disposer en interne d’une expertise ad hoc.*

**Section 2.D « Processus d’investissement et de désinvestissement ».**

*Ex 1 : indiquer les critères retenus par la société pour l’identification des opportunités d’investissement/ de prêts. Décrire l’organisation du processus d’investissement, de l’origine des opportunités d’investissements (créances et/ou prêts directs) à la décision d’investissement) puis de désinvestissement (préciser l’origine des dossiers, les modalités de prise de décisions, leur traçabilité, et leurs modalités de suivi).*

*Ex 2 : pour l’octroi de prêt en direct, les modalités d’analyse des risques de crédit doivent être détaillées tel que précisé dans le 1.2 de l’instruction 2016-02 (ex : dossier de crédit, automatisation, fréquence de suivi de la qualité des prêts etc.).*

*Ex 3 : Il est nécessaire de mettre en exergue les diligences spécifiques à mettre en œuvre (financière, juridique ou comptable) par la société lorsqu’elle acquiert des créances et/ou octroie des prêts.*

**Section 2.G « Evaluation ».**

*Ex : indiquer les sources d’information et les méthodes de valorisation appliquée, par type de créances et/ou de prêts si différent, et la fréquence de mise à jour. Par ailleurs, lorsque la société entend retenir des données de marchés disponibles pour la valorisation, elle devra s’attacher à démontrer que cette valorisation est pertinente et permet d’assurer l’égalité de traitement des porteurs en cas d’émission de nouvelles parts après l’émission initiale de parts (ou en cas de cession entre deux véhicules gérés par la société).*

**Section 2.F « Dispositif de contrôle ».**

*Ex : Modifications apportées au programme de contrôle ((conformité, contrôle interne, gestion des risques). Décrire plus particulièrement les contrôles mis en place les mises à jour opérées dans le programme de travail du responsable de la conformité et du contrôle interne de la société de gestion afin de prendre en compte l’utilisation de créances et/ou de l’octroi de prêts (liste exhaustive des nouveaux contrôles mis en place, concernant plus particulièrement les ratios d’utilisation des créances, le process relatif à la matérialisation d’un risque de crédit, les vérifications légales ou règlementaires en fonction de la juridiction du prêteur (véhicule concerné) ou de l’emprunteur, la procédure d’investissement, la valorisation et de suivi des créances et/ou des prêts, et le respect des règles déontologiques).*

**Section 2.H « Externalisation et délégation ».**

*Ex : indiquer les rôles attribués aux différents intervenants/prestataires (cabinets d’avocats, recouvreurs, autres sociétés de gestion, prestataires externes pour réaliser l’analyse crédit ou encore l’analyse et la valorisation des garanties et sûretés auxquelles les créances / prêts directs sont assortis…) et les contrôles réalisés par la société sur leurs missions (un point spécifique doit être fait concernant les contrôles des missions du recouvreur).*

**Section 2.I « Conflits d’intérêts ».**

*Ex : Décrire les adaptations apportées à la politique de gestion des conflits d’intérêts de la société, pour l’adapter à la gestion des créances et/ou à l’octroi de prêts. Ce point sera en outre essentiel en cas d’investissement à la fois en dette et en capital d’une même cible, en cas d’investissement dans des instruments de dette de séniorités différentes d’un même émetteur sur un ou plusieurs véhicules d’investissement gérés par la société (en termes d’accès aux informations sur les sociétés cibles) et dans les cas où la société de gestion faisant partie d’un groupe bancaire gère un FIA qui prête à une entreprise ayant eu des relations commerciales avec l’établissement de crédit du groupe.*

**Autre section modifiée** : ………………………………………………………………………………………

*Ex 1 : la section 2.L « Commercialisation » est à renseigner si la politique commerciale est différente de celle exposée précédemment. Par ailleurs, en cas de gestion d’organismes de titrisation, il sera utile de préciser les modalités de commercialisation des OT gérés par la société et notamment la nature de la clientèle ciblée, le type de titres émis par le véhicule, le schéma de distribution des titres émis, la réalisation ou non d’une offre au public, etc.*

*Ex 2 : la section 2.C « Moyens techniques » est à renseigner si les moyens techniques diffèrent de ceux exposés dans le programme d’activité, indiquer les outils utilisés pour la gestion financière (pour l’achat et la cession des créances/prêts en cas de gestion active) et la gestion des flux, le suivi des portefeuilles et la valorisation (préciser les fonctionnalités de ces outils et s’ils sont développés en interne ou sélectionnés auprès de prestataires).*

Formulaire de demande d’extension d’agrément :

Contrats financiers et titres financiers comportant un contrat financier

La présente demande concerne les contrats financiers et titres financiers comportant un contrat financier (cocher la/les case(s) nécessaire(s) ) :

☐ simples

☐ complexes[[2]](#footnote-2)

1. PREAMBULE

*La société devra présenter de façon succincte (5 lignes) le contexte et la démarche poursuivie par l’utilisation de ces instruments, ainsi que le cadre dans lequel ils auront vocation à être utilisés.*

1. SECTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITE IMPACTEES ET REFERENTIEL

Les impacts organisationnels liés à l’utilisation des instruments visés par la présente demande doivent être complétés directement dans les différentes sections du programme d’activité concernées et/ou l’extranet

Cocher les sections modifiées.

**Mise à jour de l’extranet**

*Ex : en cas de recrutement d’un nouveau gérant ou responsable de gestion ou d’un contrôleur des risques*

**Section 2.A « Activités de la société de gestion ».**

*Ex : il conviendra notamment de préciser dans le périmètre d’intervention les modalités d’utilisation (couverture ou exposition, horizon de détention, fréquence d’utilisation, etc.)*

**Section 2.C « Moyens techniques ».**

*Ex : Lister les outils utilisés pour la gestion et le suivi ainsi que les outils de valorisation, de gestion des risques et de calcul du risque global.*

**Section 2.G « Evaluation des instruments ».**

*Ex 1 : Description du processus de valorisation démontrant la capacité de la société à valoriser de manière précise et indépendante les instruments utilisés (source de données, modèles utilisés, description des retraitements effectués sur les inputs utilisés, processus de validation…)*

*Ex 2 : Pour les contrats financiers et titres financiers intégrant un contrat financier, lorsqu’ils sont complexes, une contre-valorisation via un modèle est attendue sur chaque valeur liquidative, que les instruments soient négociés de gré à gré ou bien sur un marché réglementé. Par exception, pour certains instruments négociés sur un marché réglementé, lorsque la société est en mesure de justifier et documenter une liquidité jugée suffisante, elle pourra (i) déroger à l’obligation de contre-valorisation via un modèle (pour des contrats du type future sur VIX ou VSTOXX par exemple) ou bien (ii) mettre en place cette contre-valorisation à une fréquence inférieure à celle du calcul de la valeur liquidative (pour certaines obligations contingentes convertibles, une contre-valorisation hebdomadaire au lieu de quotidienne pourrait par exemple être envisagée, lorsque la liquidité le permet).*

**Section 2.F « Dispositif de contrôle ».**

*Ex 1 : Modifications apportées au programme de contrôle (conformité, contrôle interne, gestion des risques)*

*Ex 2 : Expérience, rôle et positionnement du contrôleur des risques*

*Ex 3: S’agissant de la gestion des risques, il est nécessaire de présenter le dispositif mis en œuvre et permettant à la société de mesurer à tout moment les risques associés aux positions prises et la contribution de ces positions au profil de risque général des portefeuilles (calcul du risque global, indicateur de risques, alertes mises en place, processus de suivi, etc.)*

**Autre section modifiée** : ………………………………………………………………………………………

Formulaire de demande d’extension d’agrément :

Autres

*Ce formulaire vise les demandes d’extension d’agrément pour les actifs qui ne sont pas listées dans la grille d’agrément. Il peut s’agit de la sélection de forêts, de vignobles, de certificats d’économie d’énergie…*

1. PREAMBULE

*La société devra présenter de façon succincte (5 lignes) la démarche poursuivie lors l’utilisation de ces instruments, le cadre dans lequel ils auront vocation à être utilisés.*

1. SECTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITE IMPACTEES ET REFERENTIEL

Les impacts organisationnels liés à l’utilisation des instruments visés par la présente fiche doivent être complétés directement dans les différentes sections du programme d’activité concernées et/ou l’extranet.

Cocher les sections modifiées.

**Mise à jour de l’extranet**

*Ex : en cas de recrutement d’un nouveau gérant ou responsable de gestion*

**Section 2.A « Activités de la société de gestion ».**

**Section 2.D « Processus d’investissement et de désinvestissement »**

*Ex : Décrire l’organisation mise en place dans cadre de la recherche des opportunités d’investissement ainsi que l’origine du sourcing, les modalités d’investissement et de désinvestissement (comité, modalité des prises de décision, traçabilité...), les modalités de suivi et de gestion des actifs.*

**Section 2.G « Evaluation des instruments ».**

*Ex : la relation avec les experts indépendants doit être décrite ainsi que les modalités et la périodicité de leur intervention et leur intégration dans le dispositif global de valorisation des actifs et d’établissement de la valeur liquidative en place dans la société de gestion*

**Section 2.F « Dispositif de contrôle ».**

*Ex 1 : Modifications apportées au programme de contrôle ((conformité, contrôle interne, gestion des risques)*

*Ex 2 : Description de l’organisation mise en place pour définir, mettre en œuvre et contrôler la liquidité et particulièrement en cas de fonds ouverts*

**Section 2.I « Conflits d’intérêts ».**

*Ex 1 : Encadrement des conflits d’intérêts entre fonds (répartition des opportunités d’investissement, co-investissement, investissement complémentaire etc.)*

*Ex 2 : Encadrement des conflits d’intérêts avec le groupe ou des sociétés liées (y compris dans le cadre de prestation de services réalisés par la société de gestion ou son groupe pour le compte des fonds)*

**Autre section modifiée** : ………………………………………………………………………………………

Formulaire de demande d’extension d’agrément :

Services d’investissement

La présente demande concerne (cocher la/les case(s) nécessaire(s)) :

☐ La gestion de portefeuille pour le compte de tiers (exclu pour les sociétés de gestion de portefeuille qui ne sont pas agréées pour des OPCVM ou ne sont pas agréées au titre de la directive AIFM)

☐ La réception et la transmission d'ordres pour le compte de tiers (exclu pour les sociétés de gestion de portefeuille uniquement agréées au titre de la directive OPCVM)

☐ Le conseil en investissement

1. PREAMBULE

*Préalablement à la description des modalités et des moyens mis en œuvre pour la réalisation du service, la société devra présenter de façon succincte (5 lignes) le contexte de la demande et la démarche poursuivie.*

1. SECTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITE IMPACTEES ET REFERENTIEL

Les impacts organisationnels liés à la réalisation des services visés par la présente fiche doivent être complétés directement dans les différentes sections du programme d’activité concernées et/ou l’extranet

**Mise à jour de l’extranet**

*Ex : en cas de recrutement d’un nouveau gérant pour la gestion pour le compte de tiers*

**Section 2.A « Activités de la société de gestion ».**

**Section 2.C « Moyens techniques ».**

**Section 2.F « Dispositif de contrôle ».**

**Autre section modifiée** : ………………………………………………………………………………………

Formulaire de demande d’extension d’agrément :

Gestion d’OPCVM ou de FIA

La présente demande concerne (cocher la/les case(s) nécessaire(s)) :

☐ La gestion d’OPCVM

☐ La gestion de FIA au-delà des seuils de la directive AIFM ou en optant pour l’application intégrale de la directive AIFM

☐ La gestion de FIA en-dessous des seuils sans opter pour l’application intégrale de la directive AIFM

☐ La gestion de FIA en agissant sous régime dérogatoire

1. PREAMBULE

*Préalablement à la description des modalités et des moyens mis en œuvre pour la réalisation de l’activité, la société devra présenter de façon succincte (5 lignes) le contexte de la demande et la démarche poursuivie.*

1. SECTIONS DU PROGRAMME D'ACTIVITE IMPACTEES ET REFERENTIEL

Les impacts organisationnels liés à la réalisation des activités visées par la présente fiche doivent être complétés directement dans les différentes sections du programme d’activité concernées et/ou l’extranet

**Mise à jour de l’extranet**

*Ex : en cas de demande d’agrément au titre de la directive AIFM pour la désignation de l’évaluateur indépendant*

**Section 2.A « Activités de la société de gestion ».**

**Section 2.C « Moyens techniques ».**

*Ex : en cas de demande d’agrément au titre de la directive AIFM pour décrire les procédures et outils en place pour mettre en œuvre les obligations d’information aux régulateurs et aux investisseurs*

**Section 2.F « Dispositif de contrôle ».**

*Ex : en cas de demande d’agrément au titre de la directive AIFM pour décrire les modalités de gestion de la liquidité spécifique*

**Section 2.G « Evaluation des instruments ».**

*Ex 1 : en cas de demande d’agrément au titre de la directive AIFM pour décrire l’organisation mise en place pour garantir l’indépendance de la fonction d’évaluation*

*Ex 2 : en cas de recours à un expert externe en évaluation pour décrire les compétences et garanties professionnelles de l’expert désigné*

**Section 2.H « Externalisation et délégation ».**

*Ex : en cas de demande d’agrément au titre de la directive AIFM pour décrire l’analyse sur le respect par le délégataire (de la gestion financière ou de la gestion des risques) des principes issus de la directive AIFM particulièrement en matière de rémunération*

**Section 2.K « Politique de rémunération ».**

**Section 2.M « Positionnement international ».**

*Ex : en cas de demande d’agrément au titre de la directive AIFM pour décrire les éventuelles demandes de passeport envisagées*

**Section 2.N. « Fonds propres et autres éléments financiers ».**

*Ex : en cas de demande d’agrément au titre de la directive AIFM, pour préciser les fonds propres supplémentaires mis en place*

**Autre section modifiée** : ………………………………………………………………………………………

1. Cette fiche complémentaire comprend également plus généralement tous fonds d’investissement de droit étranger. [↑](#footnote-ref-1)
2. Une classification non exhaustive des contrats et titres financiers comportant un contrat financier simples et complexes est fournie à l’annexe 1 de la position-recommandation AMF DOC-2012-19 - Guide d’élaboration du programme d’activité des sociétés de gestion de portefeuille et des placements collectifs autogérés.

   Si la société de gestion ne parvient pas à déterminer la classification des instruments qu’elle souhaite utiliser, elle prend préalablement contact avec son interlocuteur habituel au sein de l’AMF. [↑](#footnote-ref-2)